



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION
N°2023-06-DEL-242

OBJET :

SIGNATURE DE
L'AVENANT N°1 A
L'ACCORD CADRE DU
MARCHE 2022M01 DE
TRAVAUX PONCTUELS
DE FONDATIONS ET
GROS ŒUVRE AVEC
L'ENTREPRISE
EUROBAT78, IME ET
SACH INGENIERIE

RAPPORTEUR :

M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le **09 JUIN 2023 à 9H30**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 1^{er} JUIN 2023
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Stéphane FRANCOIS-LUBIN remplace Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Souad BENDJEDDOU donne pouvoir à Madame Line WENZEL, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Pamela BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY, Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL.

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0



OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD CADRE DU MARCHE 2022M01 DE TRAVAUX PONCTUELS DE FONDATIONS ET GROS ŒUVRE AVEC L'ENTREPRISE EUROBAT78, IME ET SACH INGENIERIE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2023-04-DEL-199 du Conseil municipal en date du 05 avril 2023,

VU l'article R2194-7 du code de la commande publique relatif aux modifications non substantielles,

VU l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable le 22 mai 2023,

CONSIDERANT que la modification du marché est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir,

CONSIDERANT qu'en l'espèce, il n'avait pas été prévu, lors de la conclusion du marché initial, une augmentation substantielle des prix, notamment dans la fourniture des matériaux ainsi que dans les énergies,

CONSIDERANT que la modification envisagée n'est pas supérieure à 50 % du montant du marché initial,

CONSIDERANT que la modification envisagée n'introduit pas de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue,

CONSIDERANT que la modification envisagée ne modifie ni l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial, ni son objet,

CONSIDERANT que la modification envisagée n'a pas pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré **à la majorité**, avec 19 voix pour, 14 voix contre (**pour** : Cédric AOUN, Valérie LEFUEL-DUVAL, Catherine EVANO, Philippe DA-RIN, Hakan KARACIGER, Françoise POIRRIER, Fabien TANTI, Fernando MENDES, Fabienne TANTI, Christophe MARGAT, Gilles GAILLARD, Pascal GILLES, Gil GOMES, Frédérique MAHER, Cyrille ARZEL, Christèl DIDIERJEAN, Julien SAUVE, Jonas MAURY, Melody SENAT; **contre** : Yvon ROSCONVAL, Ahcène MEBARKI, Bérengère VOILLOT, Marc FONTAINE, Valérie LENORMAND, Paméla BUQUET-MAIRE, Florent BEQUIGNON, Amandine BENOIST, Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à l'accord cadre du marché 2022M01 de travaux ponctuels de fondations et gros œuvre modifiant le montant du marché hors taxe à 3 000 000 € avec l'entreprise EUROBAT78, IME ET SACH INGENIERIE.

ARTICLE 2 : DE PRECISER que les autres clauses du contrat initial et des précédents avenants, restent inchangées.

ARTICLE 3: DE PRECISER que la dépense est prévue au budget de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20230609-2023-06-DEC-242-DE
Date de réception en préfecture : 09/06/2023